

Déclaration Liminaire du 22 mai 2021

Réunion d'informations sur le mouvement de mutation des agents C

L'administration nous convie aujourd'hui à une réunion informative relative au mouvement de mutation des agents C. Cette réunion est censée remplacer les CAP nationales de mutations et de 1^{ères} affectations.

Elle est la conséquence directe de la suppression des commissions administratives paritaires en matière d'affectation et de promotion.

La suppression des CAP s'inscrit dans le cadre de la loi de la transformation de la fonction publique votée en 2019. Son objectif est d'en finir avec les droits et garanties des agents de la fonction publique :

- ▶ Édictions de lignes directrices ministérielles en matière d'affectation et de promotion révisables tous les ans,
- ▶ Détachements d'office,
- ▶ Interministérialité forcée, recrutement de contractuels sur des missions pérennes... j'en passe et des meilleurs !

À la DGFIP, les attaques en matières de droits et garanties pour les personnels sont radicales : remise en cause de la règle de l'ancienneté et des règles de mutation pour convenance personnelle, promotion par tableaux d'avancement principalement basée sur le « mérite », recours massif à l'emploi de contractuels...

Même si la période est marquée par des attaques sans précédents contre le monde du travail, la CGT forte de plus de 120 ans d'existence n'abdique pas.

Elle condamne la mise en place de la loi de transformation de la fonction publique véritable machine à casser le statut et les statuts particuliers des fonctionnaires. Elle en exige le retrait.

LA CGT et ses militants continuent et continueront de défendre pied à pied les intérêts des salariés du privé comme du public et de porter leurs revendications y compris dans un cadre de dialogue social dégradé, comme nous le vivons actuellement.

En parallèle, la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité qui acte la suppression de l'ensemble des trésoreries, la fermeture et le regroupement massifs de services , s'attaque frontalement au réseau de proximité de la DGFIP et participe activement aux suppressions massives de postes de fonctionnaires (plus 45 000 suppressions d'emplois à la DGFIP depuis 2002).

La CGT porte une toute autre conception pour une fonction publique au service de la satisfaction des droits et des besoins fondamentaux; dans une toute autre logique de développement, articulant les progrès économiques, sociaux et environnementaux pour le plus grand nombre.

La CGT finances publiques revendique le rétablissement des CAP de mutations de pleines exercices, instances paritaires de contrôle et de défense individuelle dans un cadre collectif .Elle exige la transparence pour les agents dans la confection des mouvements de mutations, des règles d'affectations fines dès le mouvement national (résidence mission/structure) et la fourniture aux élus des documents ayant servi à confectionner le mouvement.

Le mouvement de mutation publié sur Ulysse fait ressortir un déficit de 1874 agents en catégorie C, pratiquement toutes les directions sont en sous-effectifs. Certains sous effectifs restent encore considérables :

- ☛ - 143 en Seine St Denis,
- ☛ - 113 en Hauts de Seine,
- ☛ - 93 à Paris,
- ☛ - 72 dans le Rhone.

La liste n'est pas exhaustive. A ce constat s'ajoute de nombreux rapprochements en attentes de satisfactions dans les départements. Comment faire fonctionner les services dans ces conditions ?

L'administration a recruté 915 lauréats de catégorie C du concours externe et seulement 105 du concours interne au motif encore une fois que le niveau des copies était insuffisant. C'est pourquoi elle a recruté 400 lauréats C de la liste complémentaire du concours externe pour compenser le manque de recrutements via le concours interne.

L'appel à l'activité de 1420 lauréats des concours de catégorie C ne comblera pas le sous-effectif de 1874 agents.

La CGT Finances Publiques et ses élus de la CAP nationales de catégorie C exigent que les collègues soient mutés dès lors que le département d'arrivée est déficitaire. Le recrutement des listes principales du concours commun de catégorie C le permette.

Enfin, la CGT Finances Publiques exige l'appel immédiat de la totalité de la liste complémentaire du concours de catégorie C pour prendre en compte la surcharge de travail liée à la crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an et au dogme des suppressions massives d'emplois.

POUR :

- ☛ **Renforcer les droits et garanties des agents,**
- ☛ **L'augmentation du pouvoir d'achat et de la rémunération,**
- ☛ **L'amélioration des conditions de travail,**
- ☛ **Le maintien d'un service public de qualité et de proximité,**
- ☛ **Pour l'arrêt des suppressions d'emplois.**

La CGT Finances publiques appelle tous les agents à se mettre en grève le 10 mai !



EN TÉLÉTRAVAIL COMME DANS LES SERVICES
LE 10 MAI TOUTES ET TOUS
GRÉVISTES !
À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE